



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20220415-2022_03_03-DE
Reçu le 21/04/2022

Le vendredi quinze avril deux mille vingt-deux, à 17 heures 30, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 11.04.2022

Etaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : M. Nicolas DONADEY est représenté par M. Frédéric PASQUIER, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/04/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2022

DELIBERATION N°02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ETABLI PAR LE MAIRE, ORDONNATEUR :

1°/ Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	972 597.20 €	1 061 598.07 €
	Section d'investissement	66 419.76 €	58 057.00 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de Fonctionnement	0	273 212.75 €
	Report en section d'Investissement	0	60 897.36 €
TOTAL		1 039 016.96 €	1 453 765.18 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de Fonctionnement	0	0
	Section d'Investissement	62 000.00 €	0
	TOTAL	62 000.00 €	

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	972 597.20 €	1 334 810.82 €
	Section d'Investissement	128 419.76 €	118 954.36 €
	TOTAL	1 101 016.96 €	1 453 765.18 €

2°/ Le Conseil Municipal, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

AR Prefecture
~~3°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau ci-dessus, le Maire, ayant~~
~~006-210600169-20220415-2022_03_03-DE,~~
~~quitte la salle au moment du vote conformément à la législation en vigueur.~~

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Délibération adoptée à la majorité des voix

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Maire

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

